

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2016 à 19h30

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2016

Date d'affichage du compte-rendu : 08/07/2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents et représentés : 11

Étaient présents : M. BOUTHEMY André - Maire, M BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, NIEZ Sophie, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, MARTIN Yannick

Était absent ayant donné pouvoir DELALANDE Bruno à Meddy DELAHAIE

Étaient absents excusés : GRANDGIRARD Pascal, DROUILLÉ Jérôme

Secrétaire de séance : FERNAND GEFFRAULT

La séance est ouverte à 19h35

A la suite des remarques en interne, M le maire revient sur un des points du compte-rendu du dernier conseil concernant les candidatures des artisans sur la zone d'activités des Lavandières.

Est-il pertinent ou non de citer le nom des candidats ? S'ensuit un débat contradictoire sur la clause d'anonymat à l'issue duquel, après un vote (6 pour l'anonymat, 3 contre, 2 absentions) la rédaction suivante est adoptée.

Zone artisanale : Au final, l'un des artisans, intéressé par l'acquisition d'un grand terrain dans la zone, ne l'est plus, le lot de 5000 m<sup>2</sup> qui avait été envisagé pour lui pourrait être de nouveau séparé en 2.

A l'heure actuelle, seul un artisan reste intéressé.

### 1. **RAPPORT D'ACTIVITES DE VITRE COMMUNAUTE**

M le maire qui représente le conseil dans cette instance, a voté les propositions. Il fait remarquer qu'il y a un reversement important de la part de Vitré communauté aux communes partenaires et que nous bénéficions du rayonnement de Vitré.

En 2016 nous recevons au titre du :

- fonds de concours exceptionnel pour le lotissement des Vallons : 37 000€,
- dotation de compensation : 147 436 €
- dotation de solidarité : 53 183 €
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales: 13 053 €
- Fonds de concours pour la mandature, affecté aux travaux de voirie de la rue des lavandières et à la zone d'activité : 119 015 €

La commune bénéficie de la mutualisation par le biais de l'achat groupé en informatique, de l'instruction des autorisations d'urbanisme, du conseil en énergie partagé, de la téléphonie, des conseils juridiques ...

## 2. FINANCES

### Propositions du prêt relais de 300 000 €

4 banques ont été contactées, la Caisse d'Epargne n'était pas en mesure de faire une proposition

	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	CREDIT MUTUEL	CREDIT MUTUEL	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE
MONTANT	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
DUREE	36 MOIS 3 ans	24 mois 2 ans	36 mois 3 ans	24 MOIS 2 ans	60 mois 5 ans	74 mois 7 ans
TAUX INTERET	1,09 fixe	1 fixe	1,322 variable marge: 1,5800	1,2120 révisable marge : 1,4700	0,60 variable	0,65 variable
COM ENGAGEMENT	450,00 €	450,00 €				
REMBOURS ANTICIPE	OUI sans pénalité	oui sans pénalité	OUI sans pénalité	OUI sans pénalité		
FRAIS DE DOSSIER			900,00 €	900,00 €	300,00 €	300,00 €
cout du prêt (intérêts)			10566,35 €	6 473,19 €	6 533,04 €	9 045,07 €
MODALITES DE REMBOURS	échéance trim.	échéance trim.	échéance trim.	échéance trim.	échéance trim.	échéance trim.

Remboursement par anticipation possible sans pénalité

Le crédit agricole est choisi

La somme sera disponible dans un mois.

### Financement des TAP pour l'année scolaire 2015-2016

L'année dernière, l'état accordait une aide de 50€ par élève.

Cette année, l'aide a été annulée. En revanche le Conseil Départemental attribue 25€ par élève.

Le Conseil Départemental demande une délibération du conseil municipal pour solliciter cette aide.

A Cornillé, 19 élèves sont scolarisés dans des écoles publiques (1 à Louvigné, 15 à St Didier, 3 à Vitré)

124 élèves sont scolarisés dans des écoles privées dont 82 à Cornillé

A noter que cette aide est versée sur le lieu de scolarisation. Soit une recette à attendre de 2 050 euros.

Le conseil adopte cette proposition.

### **3. TRAVAUX**

#### **Consultation pour la mission SPS de la Zone d'Activités des Lavandières**

Trois bureaux ont été sollicités (un n'a pas répondu)

QUALICONSULT pour un montant de 2340€ TTC

APAVE pour un montant 1767€ TTC

Après délibération, le conseil Municipal retient la proposition de l'APAVE.

#### **Point sur ZA des Lavandières**

La consultation des entreprises est en cours, à ce jour 25 dossiers ont été retirés. La date de remise des plis est fixée au mercredi 13 juillet à 12h, l'ouverture des plis aura lieu le lundi 18 juillet à 18h.

#### **Lotissement des Vallons**

##### Modification du cahier des charges du lotissement :

Monsieur le Maire présente le projet de modification du cahier des charges, Articles 2, 17 et 18 complétés :

- L'acquéreur devra présenter son projet de permis de construire pour visa à l'architecte qui suit le dossier de lotissement : SCP Gesland-Hamelot 15 rue du Général Leclerc 35370 ARGENTRE DU PLESSIS.
- L'implantation des constructions par un géomètre est obligatoire.
- La vérification des branchements aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales doit être faite par un agent technique communal.

Les pétitionnaires doivent demander l'avis de l'architecte conseil sur leur dossier pour vérifier la cohérence avec le cahier des charges

##### Mission de suivi architectural et paysager

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du dossier d'aménager du lotissement « Les Vallons » ; il a été convenu que chaque permis de construire serait soumis à l'avis du cabinet d'architecte Gesland-Hamelot d'Argentré du Plessis qui a participé à l'élaboration du permis d'aménager.

Il convient donc de passer un contrat de suivi opérationnel pour cette mission de conseil architectural et paysager en amont des permis de construire « des Vallons ».

L'étude du permis de construire s'élève à 250 euros HT pour un permis initial et à 200 euros pour un permis modificatif.

Ce suivi concerne le 1<sup>er</sup> permis de construire relatif à la construction de l'habitation, le coût de l'étude est à la charge de la commune et est compris dans le prix de vente du terrain. Si les acquéreurs abandonnent leur projet après obtention de l'avis favorable du Cabinet Gesland-Hamelot, le coût de l'étude sera retenu sur le dépôt de garantie par le notaire, maître de Gigou de Vitré.

Lors d'un permis de construire modificatif du permis de construire initial, le coût de l'étude qui s'élève à 200 euros HT, sera à la charge du pétitionnaire. L'avis sera sollicité s'il concerne une modification importante du projet initial.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide

- D'affermir la mission de suivi architectural au Cabinet Gesland-Hamelot d'Argentré du Plessis,
- De signer une convention de suivi opérationnel pour une mission de conseil architectural et paysager en amont des permis de construire « des vallons ».
- autorise M le Maire à signer 'ensemble des documents relatifs à cette mission.

### **Proposition de bâtiment mobile pour la bibliothèque et foyer de jeunes pendant les travaux.**

Un bâtiment avec une ou deux toilettes est proposé. Il pourrait être implanté sur la partie gravillonnée située à l'arrière de la salle de la fontaine, le raccordement à l'assainissement étant facilité. Les loyers pour 9 mois (de septembre à mai) s'établiraient ainsi :

LOXAM : 4918€ ALGECO : 6444€ PORTAKABIN : 8844€

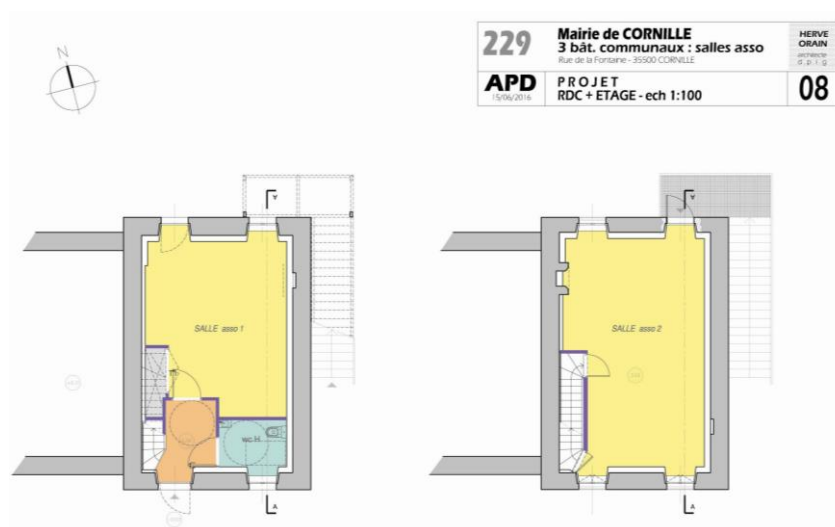
Le conseil note ces propositions sans exclure d'autres alternatives.

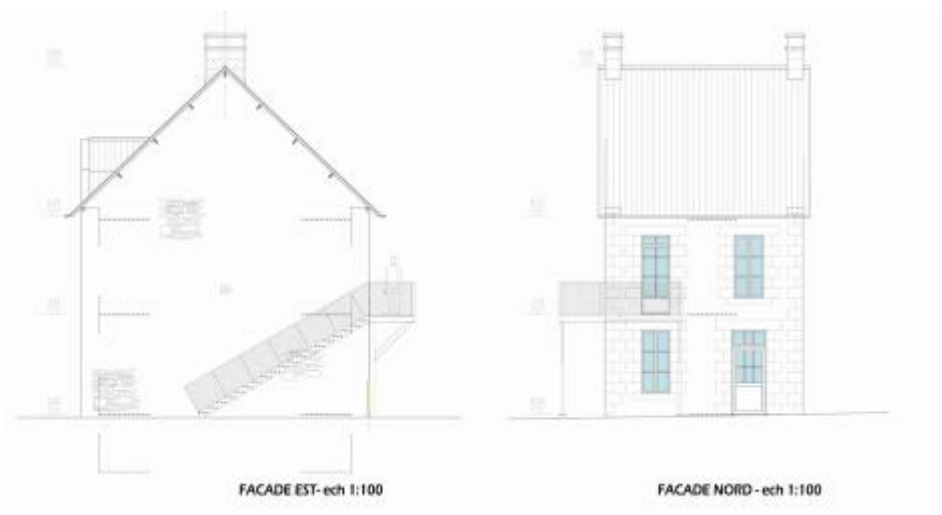
### **Aménagement de la maison contigüe à la salle de la fontaine**

Aménagement d'un foyer de jeunes au rez-de-chaussée avec cuisine sommaire et toilettes.

Création d'une salle de réunion à l'étage avec accès par un escalier extérieur sur le côté avec ouverture à l'arrière.

Le tout est budgétisé pour 51.299,60€. Une subvention du fonds européen est logiquement possible.





#### ESTIMATION TRAVAUX - PHASE APD

N°	LOT	Montants	OPTIONS	Commentaires
1	CHARPENTE	1 500,00		Traitement de surface (hors injection)
2	MENUISERIES	5 184,38		
3	SERRURERIE	8 980,00		
4	CLOISONS	13 575,41		
5	ELECTRICITE/CHAUF	11 083,39		
6	PLOMBERIE/VMC	3 741,43		
7	PEINTURE-SOLS	7 234,99	238,53	OPTION 7-1 : lino ensemble RDC si mauvais état support
		<b>51 299,60</b>		

### **Piste cyclable Cornillé- St Aubin**

L'utilisation de la route actuelle ne serait pas facile et, de plus, serait dangereuse. En revanche le passage par le chemin des Vallons pourrait se prolonger jusqu'au bourg de St Aubin en utilisant les chemins existants.

### **4. URBANISME. MODIFICATION DU PLU DE LA ZA DES LAVANDIERES**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable sur cet aménagement. Le dossier sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande de l'école Ste Anne.**

La commune aide au mieux l'école du village et permet aux agents municipaux d'aider ponctuellement l'école. Cette aide va bien sûr de pair avec la participation des parents.

Dépôt sauvage de déchets verts rue de la Vigne

Afin d'éviter que de nouveaux dépôts ne soient faits, il est demandé de nettoyer cette partie du chemin, d'aplanir et mettre des panneaux d'interdiction de dépôt.

La séance est levée à 22h05